AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 août 1874

# Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 août 1874

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation2 p. (256r, 257v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 août 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47877

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction11 août 1874
Lieu de rédactionLaon (Aisne)
DestinataireCresson, Guillaume Ernest (1824-1902)
Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

## **Description**

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Larue a informé Godin que l'audience du procès des institutrices était prévue le 19 août 1874 et que seul Cresson pouvait demander une nouvelle remise au président avec des chances de succès. Godin envisage deux possibilités : donner lui-même des explications au tribunal pour essayer d'atténuer la condamnation, ou y aller assisté du talent de Cresson et tirer tout le parti possible de l'audience. Dans ce cas, écrit Godin, il faut que l'audience soit sténographiée et publiée dans les journaux. Godin estime que le procès est une belle occasion pour démontrer les mérites de la liberté de l'enseignement et les inconvénients des restrictions et des réglementations. Godin demande à Cresson s'il sera présent le 19 août et se fera accompagner d'un sténographe.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

#### Mots-clés

Éducation, Idées politiques, Périodiques, Procédure (droit) Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Guise (Aisne)
- Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023 Cher Mousius Creavan,

Cepicio man relacer de let sailles fai ete indishere everca. poble de m'accupier de mes apaires. Cast declement aujour Thui que j'ai pu fuire un prevnier examer de ce que est possible amo le proces de mes institutions Ca vernino, M. darca mon evane un'a des que l'accèrence stail fixer au 19 de ce mais, erquil etais reficele dobranes une nouvelle remise que raise seed pourries la deman der ane quelque ahouse de ducces are President: En letat it me sour dons some rager que Cappel de l'affaire deux avoir leen le 19.

Decen mercus to percentent a innoi : ou je dois aller le jeuis-la donner mai mens que que explications are the bereal pour dormer la moins à importance prossible à l'affaire, a fin diette over la condamnation On ja derais assiste de notre tatent exalors expant terer tout le parte parrette de cette audience. Refact qu'elle mes denographie et publice dans les journais. C'est pour cele. que je suis ici : ce concours le la presse nous ans assure. Plrmetter moi de nous dere que rous oucrees deus cette des en lead role à rempler famais plus belle occasion ne peur de presenter hour demonstre to merins sele lasinte de man government, et in enconneciment

des restrictions ev des règlemesdations anti leserales. Guand man proces verant perdu, il n'en resterait pas morins in document qui scharcire & la grande gues tion De l'en situetton publique. evan serverait en jouer a l'élaboration de la loi « faire since sujet. Celo me console. hait des errouis que l'admeristration, me eree. de leviso presen, detes mai es 10 puis compter ter mus le 19, et se rous wire charges on soin de. vous face accountagran dein atenaghaphe, car ce u est pres parle pour mai i so me sois a qui in soresser are certificie. Now on any propose

plaider à départ et à aller plaider à dernieur pardre le sen grand partir le sénéfice de la procédure. Veuilles m'écreire à l'aprocédure. Quies et agress mestionents meilleurs sentionents

Dossier aussites notre